

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2006 - Convocation du 20/04/2006
Compte rendu affiché le : 05/05/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	15
Votants	23

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; M. GONDELAUD; M. MACHURAT

Absents représentés : M. AUROY (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. MEYER (pouvoir à M. POINT); Mme BERRA (pouvoir à M. FAURE); Mme ZUILI (pouvoir à Mme BROSSARD); M. GOSSET (pouvoir à M. OLLIVIER); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme BOUHEY); M. FORGET (pouvoir à M. GONDELAUD); Mlle MILLET (pouvoir à M. MACHURAT)

Absents excusés : Mme WYMANN; Mme DESVIGNES; M. FERNANDES; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : Stationnement réglementé - Tarifs - Modifications

Lors de l'installation d'un stationnement réglementé sur la commune, il avait été indiqué qu'à l'issue d'une période d'expérimentation suffisamment longue pour permettre d'avoir du recul, d'éventuelles modifications seraient proposées.

À la suite de demandes d'administrés, de concertation avec certaines catégories de représentants de la population, une évolution des tarifs du stationnement réglementé à Neuville, dont la fixation est de la compétence du conseil municipal, est proposée.

- ✚ Gratuité en périphérie sud et ouest du parking de la place du marché
- ✚ Gratuité étendue à une heure et demie sur la quasi-totalité de la place du marché sud
- ✚ Augmentation de la gratuité qui passe de 30 à 45 minutes sur les autres emplacements payants
- ✚ Création d'un tarif particulier pour les riverains du quai Barbès (abonnement hebdomadaire ; carte d'abonnement : 10 € - coût hebdomadaire : 1 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du 27.10.2005 fixant le prix du stationnement payant sur la commune,
- CONSIDERANT que des modifications au régime institué initialement peuvent utilement améliorer l'efficacité du dispositif dont le premier objectif consiste à assurer une rotation des véhicules stationnant dans le centre de la commune,
- **ADOpte en conséquence le nouveau dispositif tarifaire suivant :**
 - zones repérées en orange sur le plan annexe : 45 mn de gratuites puis 0,50 € par demie-heure avec possibilité de fractionnement pour 0,10 €
 - zones repérées en bleu sur le plan annexé :
1 h 30 de gratuite puis 0,50 € par demie-heure avec possibilité de fractionnement pour 0,10 €
 - zones repérées en vert sur le plan annexé : gratuité
 - zones repérées en rouge sur le plan annexé : pas de stationnement
- **CREE un tarif particulier pour le quai Barbès qui s'établit ainsi :**
 - riverains : *abonnement annuel par carte : 10 €*
forfait hebdomadaire : 1 €
 - non riverains : *applications des dispositions applicables aux zones repérées en orange sur le plan annexé*
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire, notamment les conditions de fonctionnement de la régie de recettes constituée à cet effet,
- **DIT** que la recette correspondante est prévue à l'article du budget communal

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 27 avril 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.**



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 15/05/2006
Publication ou affichage du 15/05/2006
Paul LAFFLY,
Maire.*